

DÉCLARATION DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES DU CANADA*

Sommet de Québec sur les changements climatiques

14 avril 2015

Considérant le consensus scientifique appelant à d'importantes réductions des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), de façon à limiter le réchauffement climatique planétaire à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle;

Considérant que la santé et la sécurité des populations, l'économie, les infrastructures et les écosystèmes sont déjà touchés par les changements climatiques et que les risques climatiques ont des incidences importantes sur les perspectives de développement économique et social des provinces et des territoires;

Considérant que les coûts de l'inaction excèdent les coûts de l'action en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets des changements climatiques;

Considérant que les États de l'Arctique, dont le Canada, sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques dont ils subissent les impacts de façon disproportionnée et que l'adaptation doit accompagner des mesures d'atténuation ambitieuses pour faire face aux effets des changements climatiques dans les régions nordiques du Canada;

Considérant que l'investissement dans la lutte contre les changements climatiques, notamment dans des domaines comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la production d'énergie plus propre, présente un fort potentiel de développement économique durable et de création d'emplois à long terme;

Considérant que les provinces et les territoires canadiens sont bien placés pour participer à l'élaboration d'innovations technologiques et de solutions à l'échelle mondiale;

Considérant que l'atteinte de nos objectifs environnementaux, la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de GES nécessiteront une approche intégrée à l'échelle de l'ensemble de l'économie, incluant tous les secteurs;

Considérant qu'une transition vers une économie résiliente et plus sobre en carbone d'ici 2050 est nécessaire pour assurer le développement durable des provinces et des territoires;

Considérant que l'instauration d'un prix carbone est une approche adoptée par un nombre croissant de gouvernements;

Considérant que les mesures visant à lutter contre les changements climatiques doivent être compatibles avec la compétitivité internationale des économies des provinces et des territoires ainsi qu'avec le développement durable des ressources naturelles du Canada;

Considérant que les provinces et les territoires ont, en raison des compétences et des pouvoirs dont ils disposent, d'importantes responsabilités en matière de lutte contre les changements climatiques;

Considérant que les États fédérés, comme les provinces et territoires du Canada et comme les gouvernements régionaux, peuvent jouer un rôle important pour contribuer au succès de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015 et dont l'objectif est de convenir d'un nouvel accord international sur le climat devant permettre de maintenir le réchauffement mondial sous la barre des 2 °C;

Considérant la volonté des provinces et territoires de contribuer à la lutte du Canada contre les changements climatiques et à renforcer la contribution des États fédérés et des gouvernements régionaux à l'effort international de lutte contre les changements climatiques;

Réunis lors du Sommet de Québec sur les changements climatiques, les premiers ministres des provinces et des territoires, cherchant à favoriser la transition vers une économie plus sobre en carbone, **s'engagent à :**

Adopter une vision à long terme pour faciliter l'atteinte des cibles de réduction des GES de court et long terme;

Soutenir l'innovation de même que le développement et l'utilisation des technologies nécessaires à la transition vers une économie plus sobre en carbone;

Mettre de l'avant des mesures favorisant la concertation intergouvernementale et intersectorielle dans tous les secteurs de l'économie en matière de lutte contre les changements climatiques;

Mettre en œuvre des programmes et des mesures visant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES;

Renforcer la collaboration pancanadienne en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment par l'échange d'information, d'expertise et de bonnes pratiques, afin de réduire les émissions de GES et de renforcer les initiatives en adaptation pour accroître la résilience des populations, des infrastructures et des économies à l'égard des risques climatiques;

Assurer la transition vers une économie plus sobre en carbone au moyen d'initiatives appropriées, pouvant inclure l'instauration d'un prix carbone, le captage et le stockage du carbone et d'autres innovations technologiques;

Mieux coordonner les systèmes de déclaration des émissions de GES entre les gouvernements;

Favoriser les investissements dans le développement d'infrastructures et de réseaux énergétiques résilients en vue de réduire les émissions de GES associées à la production et à la consommation d'énergie;

Mettre en œuvre des politiques visant à réduire les émissions de GES, lesquelles peuvent inclure l'approfondissement des connaissances sur les changements climatiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie, ou l'utilisation d'énergies propres et renouvelables;

Agir en partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'un effort concerté afin d'élaborer une contribution ambitieuse pour le Canada en vue de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

Promouvoir les actions des provinces et des territoires ainsi que la contribution des États fédérés et des gouvernements régionaux dans l'atteinte des objectifs internationaux visant à contrer le réchauffement planétaire, notamment lors de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

Diffuser la présente déclaration auprès des différentes instances impliquées dans la lutte contre les changements climatiques, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, afin de démontrer le leadership des provinces et des territoires du Canada à cet égard.

** Les premiers ministres de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pu prendre part au Sommet en raison du déclenchement d'élections dans leur province respective. Les nouveaux premiers ministres élus des deux provinces ont depuis confirmé leur appui, faisant en sorte que l'ensemble des provinces et des territoires du Canada appuient maintenant les engagements contenus dans la déclaration de Québec.*